

Version	F	Date de validation	16/02/2018
Type de texte	VISKALI MP	Mise en application	04/03/2018

Dernière(s) modification(s) du document :

PROCEDURE D'ACCEPTATION DES ECHANTILLONS

La vérification de la conformité de l'échantillon **prélevé** est sous la responsabilité :

- ❖ de la personne habilitée à l'accueil, **pour les prélèvements apportés au laboratoire** par une personne extérieure (infirmière, patient, personnel de la clinique...),
- ❖ du préleveur **pour les prélèvements récupérés** dans les établissements de santé
- ❖ du technicien au poste de réception/tri des échantillons au laboratoire

Un échantillon en vue d'analyses biologiques ne peut être accepté que si les exigences de prescription, d'identification et de prélèvement sont respectées : elles peuvent être complétées auprès du patient, du préleveur lui-même ou du prescripteur au moment de la réception de l'échantillon et de la création du dossier à l'accueil.

Dans tous les cas, à la réception des échantillons :

- ➔ les non-conformités préanalytiques peuvent être notées au fur et à mesure sur le formulaire **d'enregistrement des anomalies répétées** : elles sont ensuite déclarées dans une seule fiche vigilia.

Si les renseignements manquants n'ont pu être récupérés avant le rendu du résultat :

- ➔ **Faire une non-conformité individuelle et se référer au tableau suivant**

NB : Si la non-conformité est lié à un non respect des procédures préanalytiques par une IDE -> **une Réclamation doit lui être adressée.**

NON CONFORMITES	C A T	Biologiste toujours prévenu	REPREL	RSR sur compte-rendu	Commentaires
Absence d'identification possible du patient ou discordance de nom prénom sur l'échantillon <u>et</u> sur la prescription	REFUS de la demande	OUI	OUI	----	Le prescripteur est prévenu et un nouveau prélèvement est demandé.
	ACCEPTÉ si critique ou urgence vitale	OUI	-----	OUI	Prévenir le biologiste et <u>acceptation seulement si prélèvement critique ou urgence vitale</u> et possible authentification du <u>prélèvement</u>
Discordance d'identification entre l'échantillon et la prescription pour la date de naissance et l'orthographe du nom ou du prénom Absence d'identification ou incomplète du patient sur l'un des deux seulement (échantillon <u>OU</u> prescription)	ACCEPTÉ après vérification si attribution possible sans ambiguïté*	OUI	NON	NON	*Par exemple si échantillon et prescription seuls dans une poche
Groupage sanguin : Absence d'identification ou de Nom de naissance sur l'échantillon	REFUS de l'échantillon	OUI	OUI	---	Le prescripteur est prévenu et un nouveau prélèvement est demandé.
Médecin prescripteur ou service non clairement identifié	ACCEPTÉ	OUI	NON	NON	<u>En l'absence d'identification du prescripteur</u> si la demande d'analyses est bien renseignée et l'échantillon conforme : l'échantillon est traité et le Biologiste prévenu.
Absence de demande ou analyses prescrites mal formulées ou illisibles (et non mentionnées sur l'échantillon)	ACCEPTÉ mais non traité	OUI	NON	OUI si dossier créé	Essayer de contacter un éventuel préleveur ou prescripteur et conserver l'échantillon au maximum 24h selon les modalités semblant correspondre au type d'échantillon. (ex : congélation plasma citraté, réfrigérateur tube sec, EDTA et urines, ou encore étuve flacon d'hémoculture ou liquide de ponction...) Sans renseignement complémentaire dans les 24h, l'échantillon n'est pas conservé sauf s'il s'agit d'un prélèvement critique non réitérable (type biopsie ou LCR). Les échantillons seront alors traités selon les indications du Biologiste.
Absence des documents annexes obligatoires (consentement...)	PRELEVE mais non traité	NON	NON	NON	Le dossier est créé, le prélèvement est effectué mais les échantillons sont conservés selon les recommandations du laboratoire exécutant et ne sont pas transmis ou traités tant que les documents ne sont pas récupérés.

NON CONFORMITES	C A T	Biologiste toujours prévenu	REPREL	RSR sur compte-rendu	Commentaires
Absence des renseignements pertinents (traitement anticoagulant et antibiotiques)	ACCEPTÉ	NON	NON	NON	« Non communiqué » mentionné sur la ligne traitement.
Nature ou origine de l'échantillon non mentionnée ni sur la prescription ni sur l'échantillon pour analyses de microbiologie.	ACCEPTÉ	NON	NON	NON	« Non communiqué » mentionné sur la ligne origine du prélèvement
Heure de réception de l'échantillon non connue	ACCEPTÉ	NON	NON	NON	La réception est alors assimilée à l'heure d'enregistrement du dossier
Température de conservation de l'échantillon non conforme aux recommandations fournisseurs	REFUS ou Dérégation*	OUI	OUI	OUI si accepté	*Acceptation seulement si prélèvement critique ou urgence vitale
Délai avant analyse dépassé	REFUS ou Dérégation selon délai dépassement* Cf. RA3ENR02	OUI	OUI si refusé	OUI si accepté	Si n'entre pas dans les dérogations prévues dans le RA3ENR02. Prévenir le biologiste qui confirme ou non, en fonction du temps écoulé, du contexte clinique, de l'origine du prélèvement et de la volonté du prescripteur
Heure de prélèvement non mentionnée mais connue approximativement	ACCEPTÉ	NON	NON	NON	*Si le délai est respecté : Accepter l'échantillon *Si délai dépassé : cf. ligne avant et RA3ENR02
Heure de prélèvement non connue	REFUS ou Dérégation*	OUI	OUI si refusé	OUI si accepté	*Si l'heure de prélèvement est inconnue : Prévenir le biologiste qui décide selon l'origine du prélèvement et la volonté du prescripteur
Nature du tube ou matériel non conforme / fiche technique fournisseur	REFUS de l'échantillon	OUI	OUI	NON	Prescripteur et IDE prévenus
Intégrité du contenant lésée (pot urines mal fermé...)	ACCEPTÉ	OUI	OUI si possible	OUI si accepté	Acceptation seulement avec l'accord du biologiste
Nombre de tubes non-conforme et non compatible avec les analyses demandées	ACCEPTÉ	NON	OUI	OUI si non reprél	Joindre le prescripteur et lui demander de diminuer le nombre d'analyses sur l'échantillon si quantité insuffisante
Tube mal rempli (surtout citrate)	REFUS de l'échantillon	OUI	OUI	OUI si dossier créé	Prescripteur et IDE prévenus

Un code RSR doit être accueilli sur le dossier (s'il est créé) chaque fois que la non-conformité peut nuire à la qualité ou à l'interprétation du résultat (Cf. tableau)

DEFINITIONS :

REFUS de la demande ou de l'échantillon :

Demande non enregistrée et si l'échantillon est déjà prélevé, il est conservé 24h maximum.

Prélèvement critique :

Echantillon obtenu :

- * par une méthode invasive (ponctions, biopsie, prélèvements orientés sous écho par ex.)
- * au cours d'une consultation spécialisée pendant laquelle le prélèvement a été réalisé
- * au décours d'une urgence vitale ou fonctionnelle quand le résultat d'analyse oriente la prise en charge
- * par un prélèvement sur un enfant de moins de 12 mois
- * par un prélèvement très difficile à réaliser (patient en collapsus ou « impiquable »)

Dérogation :

Elle est prévue dans le RA3ENR02 concernant les dépassements des délais préanalytiques en microbiologie ou donnée exclusivement par un biologiste et elle doit être mentionnée et justifiée dans la fiche de non-conformité.